



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°18 du 6 mai 2022, l'envoi d'une convocation «tout-ménage», l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Silvio Keller, Paul Majcherczyk, Marie-Claude Maillat Jobin, Jean-Marc Oberson

Scrutateurs :

Présents/tes : 33 citoyennes et citoyens à 19h30 au Bicubic à Romont.

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 2

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2021 (*Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Comptes 2021
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes de fonctionnement 2021
 - 2.4. Investissements
 - 2.5. Rapport de la commission financière
 - 2.6. Approbation des comptes des investissements 2021
3. Présentation de la planification financière 2022-2026
4. Règlement relatif à la gestion des déchets – révision de l'article 16 et approbation
5. Planification du remplacement du réseau d'eau par étapes
6. Approbation de la modification des statuts des Ambulances du Sud fribourgeois – association Secours Sud fribourgeois
7. Divers

À 19h33, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Florent Mettraux et Luc Pittet.

Au nom de la commune, il présente ses condoléances à la famille de Mme Alves, de Gabriel Majeux, de Mme Borcard et de Mme Canisia Volery. Une pensée pour toutes ces familles.

M. le Syndic annonce une modification du tractanda et demande à l'assemblée de supprimer les points 5 et 6 et donne la parole à M. Daniel Droux.

M. Daniel Droux informe l'assemblée que ces règlements ont été proposés en décembre 2019 et ont été acceptés par l'assemblée communale. Ensuite, ils ont été soumis à M. Prix, qui a pris beaucoup de temps avec le Covid pour donner son préavis. Des modifications ont été faites selon ses préavis et ils ont été soumis à nouveau au canton, au Service de l'environnement et au Service des communes. Leurs préavis ne sont arrivés que la semaine passée. Les règlements sont également présentés à la commission financière. Et à chaque fois qu'un nouvel avis arrive, on doit les modifier et les soumettre à tout le monde pour enfin pouvoir vous soumettre ces modifications. On espère pouvoir faire tout ça d'ici cet hiver pour l'assemblée des budgets.

M. le Syndic informe encore que les comptes de fonctionnement seront présentés, puis les comptes d'investissements. Ensuite, la Commission financière fera son rapport. Et nous voterons chaque objet l'un après l'autre.

L'ordre du jour n'appelant pas de questions, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2021

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté

oui : 33 non : 0 abstention : 0

2. Comptes 2021

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

M. Girardin informe que c'est la dernière fois qu'ils seront présentés sous la forme MCH1.

Il passe ensuite en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement, les commente et explique les principales variations.

| | COMPTES 2021 | | BUDGET 2021 | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | CHARGES | PRODUITS | CHARGES | PRODUITS |
| ADMINISTRATION | 450'835.30 | 95'183.50 | 388'950.00 | 60'400.00 |
| Excédent de charges | | 355'651.80 | | 328'550.00 |
| ORDRE PUBLIC | 58'993.82 | 33'532.00 | 67'209.10 | 31'000.00 |
| Excédent de charges | | 25'461.82 | | 36'209.10 |
| ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 1'367'724.35 | 16'924.70 | 1'349'261.75 | 20'050.00 |
| Excédent de charges | | 1'350'799.65 | | 1'329'211.75 |
| CULTE, CULTURE, LOISIRS | 62'019.65 | 2'320.00 | 85'524.25 | 21'200.00 |
| Excédent de charges | | 59'699.65 | | 64'324.25 |
| SANTÉ | 460'318.05 | 3'629.50 | 468'847.00 | 6'500.00 |
| Excédent de charges | | 456'688.55 | | 462'347.00 |
| AFFAIRES SOCIALES | 674'605.33 | 193'950.30 | 653'636.60 | 166,100.00 |
| Excédent de charges | | 480'655.03 | | 487'536.60 |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 275'289.60 | 65'118.60 | 241'810.00 | 50'100.00 |
| Excédent de charges | | 210'171.00 | | 191'710.00 |
| PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 473'352.28 | 450'365.33 | 485'684.32 | 464'628.00 |
| Excédent de charges | | 22'986.95 | | 21'056.32 |
| ÉCONOMIE | 6'268.45 | 480.00 | 7'257.00 | 1'300.00 |
| Excédent de charges | | 5'788.45 | | 5'957.00 |
| FINANCES ET IMPÔTS | 818'755.94 | 4'210'267.29 | 285'638.00 | 3'046'540.20 |
| Excédent de produits | 3'391'511.35 | | 2'760'902.20 | |
| Récapitulation | 4'648'162.77 | 5'071'771.22 | 4'033'818.02 | 3'867'818.20 |
| Excédent de revenu | 423'608.45 | | | |
| Excédent de charge | | | | 165'999.82 |

Administration

Remboursement du prestataire logiciel Data Consulting suite à l'erreur de codage : Frs. 9'000.-

Informatique communale, achat d'options pour la mise en place de projets : + Frs. 20'000.-

Ordre public

ABMG-Service des curatelles (charges liées) : - Frs. 8'500.-

CSPI Glâne-Centre : + Frs. 3'000.-

Enseignement et formation

Frais de transport des élèves : + Frs. 14'000.-

Participation au CO : - Frs. 17'000.-

Part au cercle scolaire - ce montant n'était pas connu lors de l'établissement du budget : + Frs. 45'000.-

Culte, culture, loisirs

Participation aux camps : - Frs. 7'500.-

Santé

Homes médicalisés : + Frs. 12'500.-

Soins ambulatoires : - Frs. 8'000.-

Cela fait Frs. 5'000.- de charges nettes économisées.

Affaires sociales

Institutions invalidité (charge liée au niveau du canton) : + Frs. 8'000.-

Salaires AES : + Frs. 16'000.-

Cela est plus que compensé par la participation de Billens qui finance les heures effectives du personnel : + Frs. 18'000.-

Transports et communications

Entretien des routes – intervention à La Faye suite aux intempéries : + Frs. 20'000.-

Frs. 18'000.- de charges nettes en plus de ce qui a été budgétisé pour ce dicastère.

Protection et aménagement de l'environnement

• **Approvisionnement en eau**

Compte équilibré par obligation légale à Frs. 195'973.55.

• **Protection et évacuation des eaux**

Compte équilibré à Frs. 148'046.75.

• **Ordures ménagères**

Compte équilibré à Frs. 94'682.53.

C'est un dicastère qui maintenant, est autofinancé.

Économie

Pas de commentaire particulier.

Finances et impôts

Ce poste occasionne Frs. 39'079.50 de charges pour Frs. 3'727'722.15 de produits.

Prestations en capital : + Frs. 80'000.-

Impôts sur les exercices précédents : + Frs. 608'000.-

Impôts sur les mutations : + Frs. 340'000.-

Impôts sur les gains immobiliers : + 70'000.-

Récapitulation du chapitre

Amortissements supplémentaires pour faciliter le passage de MCH1 à MCH2 : + Frs. 588'000.-

Récapitulation comptes de fonctionnement

À la clôture, nous avons un excédent de revenu de Frs. 423'608.45.

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

Il n'y a pas de questions.

2.2. Rapport de la Commission financière

La Commission financière fera son rapport après le point 2.4.

2.4. Investissements

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

| | COMPTES 2021 | | BUDGET 2021 | |
|--|--------------|------------|--------------|--------------|
| | CHARGES | PRODUITS | CHARGES | PRODUITS |
| ADMINISTRATION | 27'261.05 | | 90'100.00 | |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 230'427.35 | | 597'000.00 | |
| PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 151'397.05 | 3'811.75 | 581'400.00 | 70'150.00 |
| FINANCES ET IMPÔTS | 2'650.80 | | 380'000.00 | |
| Récapitulation | 411'736.25 | 3'811.75 | 1'648'500.00 | 70'150.00 |
| Excédent de charges | | 407'924.50 | | 1'578'350.00 |

Quelques éléments à mentionner :

Administration

- Réaménagement administration communale
+ encaissement impôts Frs. 13'000.00
- Licence-implémentation MCH2 dans Urbanus Frs. 14'261.05

Transports et communications

- Réfection Route Les Glânes
+ modification carrefour Berlens Frs. 209'449.05
- Réfection Rte Mottex
+ portion Rte de la Faye Frs. 16'039.75
- Ch. piéton. rte Eglise-croisée Berlens (report) Frs. 4'938.55

Protection et aménagement de l'environnement

Charges

- Z.I. La Parqueterie - Défense incendie Frs. 36'273.20
- Connexion réseau réservoir La Pâla (report) Frs. 112'620.10
- Mise en séparatif sous chemin piétonnier (report) Frs. 1'618.00
- Frais pour plan aménagement local (report) Frs. 885.75

Produits

- Taxes de raccordements EP + EU Frs. 3'811.75

Finances et impôts

Charges

- Cabane forestière (report) Frs. 2'650.80

M. le Syndic demande si l'assemblée à des remarques.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.5. Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 5 mai 2022 en vue de l'étude des comptes 2021. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Girardin, responsable des finances et des conseillers communaux présents, ainsi que de Mme Bourqui, caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 23 mai 2022.

1. Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2021 présente un excédent de produits de CHF 423'608.45 pour un total de charges de CHF 4'648'162.77 et un total de produits à CHF 5'071'771.22.

2. Compte d'investissement

Le compte d'investissement 2021 présente un excédent de charges de CHF 407'924.50 pour un total de charges de CHF 411'736.25 et un total de produits de CHF 3'811.75.

3. Commentaires

Le compte de fonctionnement 2021 est le dernier avant la réforme du nouveau modèle comptable harmonisé qui prévaudra dès les comptes 2022. Le résultat du compte de fonctionnement 2021 est en droite ligne avec le résultat des comptes de ces dernières années, c'est-à-dire des rentrées fiscales nettement au-dessus des estimations. Les impôts ordinaires montrent un décalage positif par rapport au budget de presque CHF 700'000.00 et les impôts liés au marché immobilier, un supplément de CHF 410'000.00. Ces suppléments permettent de dégager un excédent de produit de CHF 423'608.45 et des amortissements extraordinaires de CHF 588'630.20. Tout cela améliore naturellement le bilan, puisque le total des disponibilités s'établit à CHF 2'251'720.00 soit environ CHF 800'000.00 de mieux qu'une année auparavant. La dette reste à CHF 1'900'000.00, puisqu'elle est bloquée jusqu'en 2025. A noter toutefois, que les disponibilités doivent couvrir les mises en réserve pour un montant d'environ CHF 1'400'000.00.

La Commission Financière n'émet aucun commentaire sur le compte d'investissement 2021.

Conclusion

Il semblerait que les feux soient toujours au vert pour procéder à une réduction de la charge fiscale des contribuables de la commune de Mézières comme demandé par la Commission Financière dans son rapport sur les comptes 2020. Le Conseil communal en a maintenant pris acte et proposera une réduction dès la période fiscale 2023, seules les conditions et l'ampleur de cette dernière restent à définir précisément.

Suite à ce rapport, la Commission Financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2021 de la commune de Mézières.

Elle remercie le Conseil Communal ainsi que la Caissière communale pour la tenue de ces comptes.

2.3. Approbation des comptes de fonctionnement 2021

On peut procéder au vote. M. le Syndic rappelle que selon l'art 18 al 3 de la Loi sur les communes, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes par l'assemblée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2021 sont acceptés

oui : 26 non : 0 abstentions : 7

2.6. Approbation des comptes d'investissements 2021

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2020 sont acceptés

oui : 26 non : 0 abstentions : 7

M. le Syndic remercie les caissières pour leur excellent travail.

3. Présentation de la planification financière 2022-2026

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

M. Girardin va présenter la planification financière pour les 5 prochaines années.

On a d'abord pris le total des charges et le total des revenus par nature. Par exemple, la nature "salaire" se retrouve dans l'administration, dans l'édilité, dans l'AES, mais est totalisée en un seul chiffre. Et c'est la même chose pour toutes les natures, la nature "charges liées cantonales", "charges liées du district", la nature "intérêts", etc.

On a totalisé chacune de ces natures pour les 4 dernières années pour savoir d'où on vient. Et se projeter où on va entre 2022 et 2026 sur la base d'une référence qui est soit l'année 2021, soit la moyenne selon la pertinence en terme d'évolution pour appliquer une progression.

Cela a été fait pour les charges et les revenus afin de calculer la marge nette d'autofinancement qui est l'indicateur-clé qui permet de déterminer les disponibilités soit pour investir, soit pour rembourser des dettes ou effectuer une baisse d'impôts.

Passage à travers quelques éléments-clés

Pour le 1^{er} poste – autorités et commissions, personnel administratif et d'exploitation, assurances sociales, etc., nous sommes partis de 2021 et vous voyez qu'on passe de Frs. 470'230.- en 2022 à Frs. 489'000.- en 2026.

Pour les achats, au vue des fluctuations annuelles, on a pris la moyenne des 4 dernières années pour ajouter une progression de 1%.

Pour l'intérêt des dettes à moyen terme, on a pris la base 2021. Les chiffres sont Frs. 2'303.- pour 2022, Frs. 2'326.- pour 2023 et Frs. 8'724.- pour 2024. La différence est due non seulement au 1% de charges d'intérêts, mais on a la charge d'intérêts des investissements envisagés entre 2022 et 2026 qui viennent se rajouter. Chaque dépense devra être financée, puis là-dessus on va payer un intérêt et un amortissement.

Au niveau des amortissements, à noter des amortissements pour l'année prochaine de Frs. 265'000.-. Il y a une grosse différence entre 2021 et 2022, car 2021 est basé sur MCH1 et à partir de 2022, on doit imputer toutes les normes MCH2 avec énormément de différences en terme d'amortissements. La limite de 5% de déficit autorisé par rapport au budget sera supprimée. Corollaire, on devra avoir des comptes et des budgets équilibrés. S'ils ne le sont pas, on devra prendre sur nos fonds propres. Ce qui induit le fait d'avoir des budgets au plus proche de la réalité connue.

Et les amortissements MCH2 autorisent de reprendre uniquement les investissements des 20 dernières années.

Au niveau des charges du district, à partir de 2024, des baisses progressives sont planifiées, selon les chiffres donnés par la préfecture sur la base des comités de district.

Au niveau des revenus, la projection pour les années prochaines se fait sur la base de l'année 2021. On a été relativement prudent, on a pris une progression de 0%. Et pour l'impôt sur le bénéfice et le capital, on a projeté une baisse jusqu'en 2026.

Pour le revenu du patrimoine financier, c'est-à-dire pour la location de l'appartement qui se trouve en-dessus de l'école de Berlens, et la location des parchets, on sera à Frs. 47'000.- en 2026 au niveau des projections.

Il n'y a plus de revenu scolaire depuis 2022, puisqu'il y a une intégration totale avec Billens et Romont et une facturation globale qui se fait pour toutes les charges et tous les revenus.

Et à noter les prélèvements sur d'autres réserves de Frs. 265'000.-, c'est la contrepartie des investissements qu'on a vus tout à l'heure.

La marge d'autofinancement est de Frs. 754'472.- en 2022 et de Frs. 654'901.- en 2026.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Les investissements envisagés doivent être planifiés sur chaque année de dépense afin qu'on puisse projeter les charges d'intérêts et d'amortissements. Les investissements envisagés ont été listés, puis on a estimé le montant, la durée et la date de début pour en déduire l'intérêt total et l'amortissement pour chacun des investissements.

Ça fait des frais financiers qui s'échelonnent à Frs. 6'300.- en 2024, etc.

A noter que l'intérêt et l'amortissement se calculent l'année après que l'investissement est terminé. Ce qui explique un décalage d'une année dans ces chiffres et qu'on a un report que je vous ai présenté avant au niveau des intérêts quand on passe de Frs. 2'300.- à Frs. 8'000.-.

La marge d'autofinancement de Frs. 700'000.- et des frais financiers pour Frs. 6'300.- à partir de 2024 nous permettent de pouvoir projeter une baisse d'impôts sur le revenu de 93 cts cette année à 80 cts l'année prochaine et les autres années et une diminution de la contribution immobilière de 2,5‰ à 2‰ pour les années 2023-2026.

Si par le passé, on avait tendance à dire qu'il ne faut pas baisser les impôts trop vite parce qu'on ne sait pas si on va devoir les remonter, avec MCH2, on sera obligé de changer de paradigme. Toutes les contraintes d'application énumérées tout à l'heure au niveau de MCH2 impliquent que la baisse d'impôts peut être de courte durée, 1 année ou 2 ans. Ça dépendra de l'évolution, de la planification financière, des fonds propres et de la marge de manœuvre.

C'est pour ça qu'on a une planification financière. Elle est revue et corrigée chaque année. Elle vous sera présentée sous une forme similaire à l'assemblée des budgets et comme vous l'a dit la Commission financière, à voir l'ampleur de la baisse d'impôts qui sera proposée.

M. le Syndic donne la parole à M. Denis Davet pour la lecture du rapport.

La Commission financière s'est réunie le 5 mai 2022 en vue de l'étude de la planification financière de la commune de Mézières portant sur la période 2022-2026. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Girardin, responsable des finances et des conseillers communaux présents, ainsi que de Mme Bourqui, caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 23 mai 2022.

Préambule

La planification financière est un instrument important pour la gestion à moyen terme d'une commune. Elle évalue la progression des charges et des produits du compte de résultat des trois ou quatre dernières années, pour en prévoir l'évolution sur les cinq prochaines années.

La planification financière sert également à prioriser les investissements sur cinq ans, d'en calculer les coûts financiers et de les reporter sur les comptes de résultat concernés.

Légalement, la planification financière doit être faite pour cinq ans et être mise à jour régulièrement mais au moins une fois par année.

Planification financière

La planification financière proposée par le Conseil communal prévoit une hausse des charges sur cinq ans de CHF 142'993.00 dont CHF 85'314.00 provenant des frais financiers de nouveaux investissements pour environ CHF 2'150'000.00.

L'évolution des produits serait de CHF 43'422.00 aux taux actuels des impôts.

Les excédents de produit ainsi dégagés devraient permettre de financer une réduction du taux d'impôt sur le revenu des personnes physiques de 13 points et une réduction de 0.5 pour mille de la contribution immobilière.

A noter qu'un des principaux axes d'investissements est la rénovation du réseau d'eau potable du village de Mézières. Les frais financiers en résultant seront mis en charge du compte 700 (approvisionnement en eau) et ce supplément de charge devra être couvert par les taxes correspondantes. Il en sera de même avec les investissements sur le réseau eaux usées.

Commentaires

Comme dit en préambule, la planification financière est un instrument important pour la gestion d'une commune mais elle est également un instrument à manier avec grandes précautions, qui plus est quand elle intègre une réduction d'impôts. Pour rappel, il y a moins de 8 ans, notre commune était, financièrement parlant, dans un état catastrophique, sans liquidité et ne pouvant plus investir. Le retournement spectaculaire de ces dernières années a permis d'assainir la situation, faisons en sorte que cela reste ainsi. Si une baisse d'impôts semble totalement justifiée, elle peut être de deux ordres, soit importante mais limitée dans le temps, soit de moindre importance mais sur une durée plus longue. Au Conseil communal de trouver le bon équilibre.

Conclusion

La Commission Financière remercie le Conseil Communal d'avoir consacré du temps à l'élaboration de cette planification financière et l'encourage à la tenir à jour comme demandé par la loi sur les finances communales.

4. Règlement relatif à la gestion des déchets - révision de l'art. 16 et approbation

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

M. Keller lit l'article 16 : *Toutes les familles avec enfants de 0 à 3 ans révolus bénéficient d'une remise correspondant à 30 kg/mois sur les déchets urbains.*

À l'assemblée des budgets de l'année passée, on a eu une demande sur ces couches. Les nouveaux habitants ne pouvaient pas bénéficier de la réduction car les enfants n'étaient pas nés dans la commune.

On a décidé que les finances communales pouvaient prendre le tarif le plus haut. Donc on est à 30 kg/mois, ce qui fait Frs. 162.- par enfant par année, qui seront accordés pour les couches.

L'article, s'il est accepté, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Mais étant donné que ça n'a pas été budgétisé, le Conseil communal a décidé de le mettre au budget 2023 et de procéder à une ristourne à tous les concernés pour 2022.

Le coût pour la commune est d'environ Frs. 5'600.- pour l'année.

M. le Syndic demande si l'assemblée à des questions.

M. le Syndic rappelle que ce sera voté lors de la séance des budgets et sera rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Comme il n'y a pas de question, on passe au vote.

Au vote à main levée, la révision de l'art. 16 du règlement relatif à la gestion des déchets est accepté

oui : 33 non : 0 abstention : 0

5. Planification du remplacement du réseau d'eau par étapes

M. le Syndic donne la parole à M. Daniel Droux.

On a prévu dans la planification financière des investissements de 3 millions sur les 10 prochaines années. Le problème que l'on a, c'est que le réseau d'eau qui a été mis en place à Mézières date de 1972. En 1972, il y a de la fonte de mauvaise qualité qui a été vendue. On a des fuites pour un montant de Frs. 100'000.- sur les 5 dernières années pour 5 fuites. Elles sont éparées sur tout le réseau. C'est pas seulement sur un petit coin dans la commune où on pourrait changer et qu'on ne serait plus trop embêtés, ça se passe vraiment un petit peu partout.

Le montant de 3 millions est calculé assez sommairement : c'est 150.-/m^l de conduite. On a environ 5 km de conduites en fonte.

On a demandé à l'entreprise Ribi de nous calculer une planification, pour calculer les synergies qu'on peut avoir avec l'épuration et aussi un subventionnement. On a un montant de Frs. 15'000.- pour faire cette planification.

Passage en revue avec photos de quelques réparations qui ont été effectuées et explications.

L'assemblée n'est pas forcément amenée à se prononcer sur cette planification. La première fois où vous devrez vous prononcer, ce sera en décembre de cette année où on va mettre la 1^{ère} étape de réfection de ces tronçons. C'est l'entreprise Ribi qui dira par où commencer.

Il n'y a pas de questions.

6. Approbation de la modification des statuts des Ambulances du Sud fribourgeois –

Association Secours sud fribourgeois

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

M. Girardin projette une présentation qui est faite dans toutes les communes des districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Gruyère.

Dès qu'il y a une modification de statuts, toutes les communes doivent approuver cette modification. Et c'est ce que vous serez amenés à faire.

Le but de ces statuts est de mettre en commun les ambulances du sud fribourgeois et de réorganiser les pompiers des 3 districts dans une seule association intercommunale qui s'appelle Secours Sud Fribourgeois.

Pour rappel, en 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie, le Conseil d'Etat a adopté la carte opérationnelle, avec le découpage de chacune des institutions.

En 2022, préparation des bases légales et de la mise en place de cette nouvelle organisation. C'est une association intercommunale avec un comité de direction, une commission financière, etc. Elle a des budgets, un compte de fonctionnement.

En 2023, la loi entre en vigueur.

La conséquence principale, c'est que le territoire cantonal est réparti en bases de départ, fixées par le Conseil d'Etat et en fonction des risques. Il n'y aura plus qu'un seul et unique bataillon pour les 3 districts. Corollaire, les CSPI intercommunaux seront dissous, redessinés et réaffectés dans un nouveau bataillon.

Le CSPI Glâne-Centre disparaîtra donc l'année prochaine si toutes les communes approuvent la modification des statuts.

Au niveau des bases de départ, en Glâne, ce sera Romont, Villorsonnens et Rue. C'est une décision du Conseil d'Etat.

Au niveau de la gouvernance, c'est une association qui fonctionne comme toutes les autres associations intercommunales avec une assemblée des délégués, un comité de direction. Au vu de la taille et de la complexité, avec le personnel à gérer, il y aura un administrateur. Et un chef des ambulances et un commandant des sapeurs-pompiers.

Au niveau des communes, toutes les communes sont rattachées au bataillon. Les formations de sapeurs-pompiers actuelles seront dissoutes et recasées au niveau du bataillon, avec évidemment une modification de la réglementation - obligation de servir et taxe - qui sera identique à toutes les communes des 3 districts.

Une commission a été nommée pour préparer l'administration générale, recruter le personnel et l'administrateur, établir un budget et définir ce que l'on fait avec les casernes.

Les statuts soumis à votre approbation :

Assumer les obligations des communes et organiser la gestion de la défense incendie et des secours.

Organiser la défense incendie pour l'ensemble du district.

Attribution de l'assemblée des délégués : établir le budget, approuver les comptes et fixer le montant de la taxe d'exemption.

Pour le feu : fixer les effectifs du bataillon, nommer le commandant, etc.

La taxe d'exemption sera prélevée par l'Association Sud fribourgeois et se montera au maximum à Frs. 200.-/personne avec une exemption pour les jeunes de 18 à 20 ans.

Pour les finances : le matériel est repris selon les missions fixées par l'ECAB.

Pour les charges d'investissements, elles sont réparties entre les communes membres selon une clé de répartition en fonction de la population légale.

En résumé, si vous acceptez la modification des statuts, l'association intercommunale Mézières-Billens-Romont sera dissoute au 1^{er} janvier et rattachée au Bataillon du sud, comme tous les CSPI.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

M. Jean-Marie Pittet : À combien se monte la taxe actuellement ?

M. Eric Girardin : Elle est à Frs. 125.-.

M. Jean-Marie Pittet : Elle passera automatiquement à Frs. 200.- ?

M. Eric Girardin : Non, les statuts prévoient un maximum de Frs. 200.- pour que, si la taxe décidée par les délégués la première fois demande à être revue, soit à la hausse, soit à la baisse, que ça puisse se

faire sans modifier les statuts. Pour éviter de repasser devant toutes les assemblées communales. Aujourd'hui, le CSPI nous coûte, sauf erreur, entre Frs. 37.- et Frs. 38.- par habitant. Avec la réforme, on va payer plus cher. On devrait se situer à Frs. 40.- / Frs. 42.-. Les taxes devraient rester sensiblement les mêmes.

M. Gaston Richoz : S'il y a des communes qui refusent, ça se passe comment ?

M. Eric Girardin : Si on refuse, la mise en œuvre du Bataillon est reportée, puisque pas de statuts et que la constitution juridique est aussi reportée. Il y aura un nouveau vote avec une nouvelle assemblée.

Il n'y a plus de question, on passe au vote.

**Au vote à main levée, la modification des statuts des Ambulances du Sud fribourgeois –
Association Secours sud fribourgeois est acceptée**
oui : 29 non : 0 abstentions : 4

7. Divers

M. le Syndic donne la parole à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

Le Conseil communal peut vous donner ce soir des nouvelles positives quant au futur de l'école de Berlens. Fin 2021, nous étions dans des réflexions afin de trouver une nouvelle affectation à ces locaux. En début d'année 2022, nous avons reçu une demande de la part de 2 jeunes dames de la région qui étaient à la recherche d'un lieu où ouvrir une crèche pour petits-enfants.

Après analyse des lieux et des exigences des services cantonaux, principalement du Service de l'enfance et de la jeunesse, elles ont finalement mis leur préférence aux locaux du rez de l'école de Berlens pour installer leur petite entreprise. Il s'agit de 2 petits locaux, la grande salle, une cuisinette et les sanitaires. Quelques adaptations des locaux ont déjà débuté afin de répondre aux normes des 4 services cantonaux concernés.

Brin d'Eveil est le nom qu'ont choisi Mmes Aurélie Donzallaz et Delphine Menoud pour leur crèche qui ouvrira début septembre.

Elle pourra accueillir 6 bébés dès 3 mois et 10 petits jusqu'à 4 ans, soit un total de 16 enfants.

Le Conseil communal est satisfait que ces locaux soient bientôt remplis de petits bambins et que la vie infantine s'installe à nouveau au centre de Berlens.

La place de jeux sera remaniée en fonction des besoins de ces petits et les travaux pourront débiter cet été.

Parlez-en autour de vous, il y a des flyers en haut sur la chaise en partant.

M. le Syndic donne la parole à M. Paul Majcherczyk.

Voici des nouvelles par rapport au nouveau bâtiment scolaire à Romont. Ça avance bien. On espère qu'il n'y aura pas d'opposition par rapport au permis de construire et pouvoir déménager notre activité de l'école pour la rentrée 2024. On continue encore dans le village de Mézières pour l'entrée 2022-2023 avec un transport dédié aux enfants qui vont à l'école à Romont.

La parole est donnée aux citoyens pour des questions ou remarques.

Jean-Marie Pittet : J'ai une question concernant la décharge. J'aimerais savoir le but de ce bac à agrumes qui a été ajouté.

M. le Syndic : Le Conseil communal a décidé de mettre ce bac pour permettre aux gens de mettre leurs déchets durant le week-end et quand la déchetterie est fermée.

Jean-Marie Pittet : Est-ce que vous pouvez mettre aussi un bac à la déchetterie de Berlens ? J'ai des fois des bouteilles à déposer, aussi la nuit, ça me rendrait service.

M. le Syndic : Là ce n'est pas des bouteilles, c'est des agrumes.

Jean-Marie Pittet : Je ne comprends pas pourquoi on sépare les agrumes et l'entreprise qui vient broyer mélange tout ça.

M. Silvio Keller : On l'a fait parce qu'il y avait beaucoup de gens qui arrivaient à la déchetterie verte pour déposer ces agrumes en dehors des heures d'ouverture et pour ne pas retourner avec, ils balançaient à travers le portail. Et à chaque ouverture du portail, il fallait nettoyer tout ça. On a décidé de mettre cette benne supplémentaire sur la droite pour qu'on n'ait plus à nettoyer.

Jean-Marie Pittet : On parle d'écologie et je vois un défilé de voitures qui viennent pour 3 pelures d'oranges. Je me demande où est l'écologie.

M. Silvio Keller : C'est clair, ça se mélange, mais on a mis ça, comme je l'ai dit, car c'était jeté à côté. Vous avez reçu le tout-ménage, vous avez bien vu qu'il y a pas mal d'incivilités dans cette déchetterie verte. On essaie de limiter ça au maximum. Maintenant, mettre sur Berlens, j'ai des doutes.

M. le Syndic : On n'a pas de déchetterie verte à Berlens. Le but, c'était aussi pour les gens qui habitent dans les locatifs. Parce que garder tout le temps ces agrumes et autres, tout le week-end... c'était aussi un des buts.

Jean-Marie Pittet : Je comprends bien, mais ça m'occasionne énormément de va-et-vient de voitures même la nuit. Surtout la nuit. Quand la voiture arrive, mon chien ouvre un œil, quand il éclate la portière, il ouvre le 2^{ème} et quand il lâche le couvercle de la caisse parce qu'il ne sait pas par où l'empoigner tellement il est sale, alors là, c'est la fanfare qui se met en route.

M. le Syndic : Maintenant, on a mis un couvercle qui s'enlève facilement. C'est plus le grand couvercle, c'est un petit rond.

M. Silvio Keller : On a mis une trappe, ça a complètement changé. Mais je comprends tout à fait.

Mme Thérèse Baechler : Je voudrais savoir si c'est que pour les agrumes ?

M. Silvio Keller : oui, que les agrumes.

Mme Thérèse Baechler : Et les épluchures de légumes ?

M. Silvio Keller : Les déchets de cuisine ne sont pas admis. Tout ce qui est épluchures de légumes, on peut mettre avec le gazon.

M. Gaston Richoz : En parlant de l'école à Berlens, on avait voté pour faire des réparations. Ça en est par quoi ?

M. le Syndic : On a voté pour la place de jeu et la place de la fontaine. Ça sera fait cette année. Les soumissions sont en train de rentrer. On espère pouvoir faire ça avant le 1^{er} septembre et la rentrée de la crèche.

M. Alexandre Gremaud : Je reviens sur ce treillis. Quand on voit qu'il y a autant des oignons, des épluchures...

M. le Syndic : On ne peut pas être tout le temps derrière les gens pour tout contrôler.

M. Alexandre Gremaud : Si on revient sur la réflexion des immeubles, les gens ont un petit bidon pour les épluchures des ménages. Le gros de la compostière, c'est les tailles, les gazons ? Et citrons et oranges ?

M. Silvio Keller : Là, c'était essentiellement pour les agrumes. Maintenant, vous avez vu les photos, on a de la viande emballée, du fromage, de tout. Mais ce n'est pas interdit de mettre les légumes dans la benne à gazon.

Jean-Marie Pittet : Dans les autres villages, je ne pense pas qu'on peut aller amener la nuit. Il y a des heures d'ouverture. À la déchetterie de Berlens, si on a le malheur d'aller à 17h29, on ne peut pas rentrer parce qu'elle ouvre à 17h30 et à 19h, elle est fermée. Alors pourquoi ici, ce n'est pas comme ça ?

M. le Syndic : C'est vrai, on va regarder ça. Mais on a mis ça parce qu'il y a des gens qui balancent par-dessus la porte et c'est l'employé communal qui doit ramasser.

M. Denis Davet : On ne peut pas mettre ce bac à agrumes à côté du compacteur ?

M. Silvio Keller : Si on enlève ce bac, ça sera comme avant. Mais c'est un souci qu'on n'imaginait pas, surtout en pleine nuit. On va avoir une réflexion là-dessus. Le mettre à Berlens, c'est qu'il n'y a pas de place. Et il y a du liquide, il faudrait une benne étanche.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Syndic** remercie tout le personnel de la Commune pour le travail effectué, merci à la Commission financière pour l'excellente collaboration. Merci aux membres des

différentes commissions. Un merci spécial s'adresse à la secrétaire et aux deux caissières, ainsi qu'au Conseil communal pour le travail et pour l'excellente collaboration. Merci au personnel du Bicubic et à M. Curty, régisseur de la soirée.

M. le Syndic annonce qu'après 4 assemblées communales sans verrée, un apéritif dinatoire sera servi à l'entrée et souhaite un bel été à tous.

L'assemblée est levée à 20h57.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy